



Grâce à VIGI les policiers pourront porter des masques lavables, même si au gouvernement ils ne savent pas les mettre

Notre responsable nationale en charge des questions de santé a envoyé ce mail ce matin, car sur le terrain nos collègues reçoivent des dons de masque, que notre hiérarchie administrative nous interdit de porter. En deux mots, ceux qui veulent protéger leur santé et ne pas être un vecteur de transmission du virus pour la population sont ceux qui seront sanctionnés, dans l'unique but de masquer l'incompétence de notre employeur !!! Inacceptable pour VIGI. Nos vies valent plus que leur amateurisme.

Le 06 avril 2020 9h11

Mesdames, messieurs les chefs de service,
Mesdames, messieurs les docteurs en médecine statutaire et de médecine de prévention,

Je vous ai sollicité semaine dernière pour connaître votre position sur le port de masques lors de nos contrôles mais aussi lorsque nous faisons des vacations funéraires ou il a été rapporté qu'un risque existait notamment sur la fuite des housses mortuaires.

Des couturières se sont mobilisées et nous ont tous créés des masques en tissus chirurgicaux ou type ffp2 lavables.

Ils ont créé soit sur le modèle du chu Grenoble que je vous ai adressé ou type Afnor.
Par ailleurs l'académie de médecine depuis le dernier se prononce tout comme m. Salomon pour le port de ces masques.

La société Labanol de Dambach nous a fourni une boîte de masques type ffp2 réutilisables.
J'attends toujours votre position sur ce type de mesures faute de réponse ils seront portés par les fonctionnaires qui le souhaite et dont je ferai partie.

Une fois de plus c'est la médecine de prévention et non la statutaire aux ordres de nos directeurs, qui a fait le travail de protection des agents, suite à notre alerte, dont voici la réponse de sa cheffe :

Le 6 avril 2020 10h51

La médecine de prévention a déjà donné validation au SAELMI pour la mise à disposition des personnels du MI de masques tissus à la condition que la fabrication de ces derniers respecte le cahier des charges rédigé par la DGA et l'AFNOR.

Dont acte, il reste à définir quels sont les postes compatibles avec le port de ces masques en tissus. Et donc exclure d'emblée l'équipement par ces protections pour certaines missions comportant des gestes techniques où les masques chirurgicaux voire FFP2 sont indispensables.

« Ce qui me surprend le plus dans l'humanité ? Les hommes... parce qu'ils perdent la santé pour accumuler de l'argent, ensuite, ils perdent leur argent pour recouvrir la santé »

Dalaï- Lama